



# REGLEMENT CONCOURS DE BD

DU 26 AVRIL AU 8 SEPTEMBRE 2023

- téléchargeable sur [www.chateau-bonaguil.com](http://www.chateau-bonaguil.com) -

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

Ce concours, organisé par la Ville de Fumel et le Château de Bonaguil - en partenariat avec l'association «Les Amis de Bonaguil», s'inscrit dans le cadre du Festival de Bande Dessinée «Bonabulles» qui se déroule au Château de Bonaguil les 16 et 17 septembre 2023.

## ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Ce concours individuel est ouvert à toute personne faisant partie des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 6 à 11 ans (jeunesse)
- Catégorie 2 : 12 à 16 ans (ado)
- Catégorie 3 : 17 ans et plus (adulte)

La bande dessinée proposée doit être réalisée par une seule et même personne.

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule bande dessinée.

## ARTICLE 3 - DURÉE

Le concours se déroulera du **26 avril au 8 septembre 2023**.

## ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le gagnant de chaque catégorie sera récompensé.

Les gagnants seront informés par mail et invités à la remise des prix qui sera organisée pendant le Festival «Bonabulles» en septembre 2023.

## ARTICLE 5 - JURY

Le jury présidé par Christian PATY se réunira début septembre 2023.

## ARTICLE 6 - PRINCIPE

Les participants au concours devront imaginer la suite de la page BD ci-contre, créée par Patrick GOULESQUE.

Mais attention, ils ne pourront reproduire que la dernière case de la planche.

Les participants seront libres dans le choix du style graphique.

Toute BD devra être réalisée sur une planche minimum A4, maximum A3.

Il est impératif de ne dessiner que d'un côté.

Les bulles devront être rédigées en français.  
Seuls les originaux devront être transmis (pas de photocopie).

## ARTICLE 7 - CONDITIONS

Le jury se prononcera sur les trois meilleures productions dans chaque catégorie.

Elles seront publiées sur le site internet du Château de Bonaguil et exposées au Château pendant « Bonabulles ».

Les productions devront parvenir non pliées, dans des emballages plats pour une meilleure conservation, à la Mairie de Fumel avant **le 8 septembre 2023 à 12h** :

- par courrier postal à Mairie de Fumel - Service Bonaguil - 1 place du Château - 47500 Fumel
- par dépôt à la Mairie de Fumel en mentionnant sur l'enveloppe «Service Bonaguil».

Il est impératif d'indiquer lisiblement (en lettres d'imprimerie) : nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et courriel au dos de chaque œuvre.

Toute bande dessinée reçue après la date indiquée ci-dessus ne pourra pas concourir.

## ARTICLE 8 - ENGAGEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est consultable sur le site internet du Château de Bonaguil ou en mairie de Fumel - Service communication.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation à ce concours en cas de force majeure.

## ARTICLE 9 - RÉSERVE

Le jury est souverain et se réserve le droit de renoncer à la poursuite du concours en cas de trop faible participation. Les participants seront alors prévenus dans les plus brefs délais.

La Ville de Fumel et les organisateurs ne sont pas responsables en cas de perte ou de détérioration des documents.

Les productions seront conservées par le service Château de Bonaguil et pourront être à nouveau exposées pour une rétrospective ou lors d'un prochain Festival «Bonabulles».

Bonaguil, An de grâce 1512

(à peu près), par  
un beau matin de  
printemps...

FULBERT?

DING!  
DONG!  
DING!  
DONG!

FULBERT,  
ON SONNE À  
LA PORTE!...

FULBERT?...

SAPERLIPOPETTE,  
FULBERTT!!!  
CE MANANT EST  
SOURD COMME  
UN POT!...

DÉCIDÉMENT, IL FAUT  
TOUT FAIRE SOI-MÊME  
DANS CE CHÂTEAU!

VOILÀ! VOILÀ!  
J'ARRIVE...

...Y'A PAS  
L'FEU!...

DING!  
DONG!  
DING!  
DONG!

C'EST À QUEL SU...

?

à suivre...

IMAGINEZ LA SUITE DE CETTE PAGE BD CRÉÉE PAR PATRICK GOULESQUE,  
MAIS VOUS NE POUVEZ REPRODUIRE QUE LA DERNIÈRE CASE DE LA PLANCHE.